

Rouyn-Noranda, le 7 octobre 2004

Abitibi / Baie James

6212-01-203

Au Secrétaire
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
575, rue Saint-Amable
Bureau 2.10
Québec
G1R 6A6

A l'attention de Madame Renée Poliquin

Objet : Mémoire pour le projet de réserve de
biodiversité des lacs Vaudray et Joannès
(séance publique du 20 octobre 2004)

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous déposons un mémoire concernant le projet de réserve de biodiversité cité en rubrique. Nous, Rachelle Cotnoir et Guy Beaudoin, sommes des villégiateurs qui possèdent un chalet au lac Vaudray. Rachelle fréquente ce site depuis le début des années 1980 et Guy depuis 1980. Nous portons un très grand intérêt pour ce lac et ce secteur parce qu'ils représentent pour nous un petit bijou de la nature. Nous croyons que l'intérêt que nous portons pour ce secteur a été reconnu par ce projet de réserve de biodiversité. Notre prise de conscience concernant l'importance de protéger ce coin de pays a grandement été augmentée suite aux coupes de bois faites en 1992 et après dans le secteur Est des lacs Vaudray et Joannès.

Nous avons consulté le plan d'action stratégique sur les aires protégées et nous devons dire que nous sommes très impressionnés par son contenu. Les différents portraits qui y sont faits nous confirment la qualité du site et l'intérêt de le protéger davantage. De plus, l'approche très pragmatique entre les objectifs de protection et les besoins des usagers est équilibrée.

Au niveau des moyens préconisés pour atteindre les objectifs de conservation, nous sommes en accord avec ceux énumérés dans le plan d'action stratégique, soit :

- Le respect intégral de la bande de protection des lacs.

- Interdire les motomarines, les moteurs de plus de 30 CV et l'amerrissage d'hydravions sauf pour des motifs de sécurité ou de sauvetage.
- Interdire les moteurs à deux temps.
- Ne pas accorder de nouveaux baux de villégiature et de camp de chasse.
- Réduire les sentiers de VTT et de motoneiges dans les milieux sensibles seulement.
- Les chasseurs devraient limiter le déboisement et ne plus faire de nouveaux sentiers de VTT ou de motoneiges.
- Interdire la coupe de bois de chauffage à l'intérieur de la réserve mais désigner un secteur à proximité.
- Adopter des règles pour la chasse et le piégeage dans le but de favoriser une meilleure vie du milieu faunique (favoriser son développement naturel).

Nous croyons aussi que les points suivants devraient être mis en application, soit :

- Aucune nouvelle activité ni exploitation commerciale ou industrielle ne devrait être faite.
- Permettre les moteurs à quatre temps jusqu'à 30 CV.
- Permettre les prises d'eau dans le lac.
- Devraient être exclus de la zone de conservation les lots de villégiature et les camps de chasse qui sont actuellement occupés. Cela nous semble un choix logique et sensé qui correspond aux besoins des utilisateurs et reflète la cohabitation harmonieuse possible entre l'homme et la nature. De plus, il nous apparaît primordial qu'il soit spécifié dans la loi que leurs baux sont renouvelables, transférables et que les locataires aient la possibilité d'acheter leur terrain.

Nous sommes très heureux de faire partie de ces audiences mais surtout heureux que ce beau coin de pays soit protégé. Nous remercions les différents intervenants touchés par cette démarche. Enfin, nous déposons ce mémoire par écrit seulement et ne désirons pas faire de présentation publique.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre mémoire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ecologiquement vôtre,

Rachelle Cotnoir

Rachelle Cotnoir



Guy Beaudoin